

Hincks, longtemps inspecteur-général du Canada et maintenant gouverneur des Barbades.

Telle est une rapide esquisse des métamorphoses qu'a subies le rieur château de Montréal, sans vouloir en rien présager celles que l'avenir lui destine peut-être. *Habent sua fata..... monumenta.*
HOSPICE VERREAU.

POÉSIE.

LES LABOUREURS.

Ne méprisons jamais le sol qui nous vit naître,
Ni l'homme dont les bras, pour notre seul bien être
S'usent à force de labeurs,
Ni ses robustes fils ployés sur leurs faucilles,
Ni son modeste toit, ni le chant de ses filles,
Qui reviennent, le soir, avec les travailleurs.

Ils moissonnent pour nous, et les fruits de leurs peines,
Blonds épis, doux trésors des jannissantes plaines,
Blanches et soyeuses toisons,
Larges troupeaux chassés de leurs oasis vertes,
Toutes ces choses-là par eux nous sont offertes,
Et c'est avec leur or que nous les leur payons.

Notre avenir est là ! nos champs gardent le germe
D'hommes propres à tout, au cœur changeant ou ferme,
Prenant un bon ou mauvais pli ;
Dirigeons vers le bien leur mâle intelligence ;
Instruisons-les : savoir, c'est narguer l'indigence
Et peut-être sauver un peuple de l'oubli.

Il n'est que ce moyen d'atteindre un long bien être,
D'attacher à ce sol fécond qui les vit naître
Les hommes aimant les labeurs,
De voir leurs nombreux fils, ployés sur leurs faucilles,
Et d'entendre, le soir, le doux chant de leurs filles
Se mêler à celui des rades travailleurs.

J. LESOIN.

EDUCATION.

PÉDAGOGIE.

DE L'EMPLOI DU TEMPS DANS LES ÉCOLES.

Bases d'un plan d'études. Connaissances à donner aux élèves.
(Suite.)

L'instruction primaire ayant pour but de donner à l'enfant les connaissances qui lui seront indispensables dans toutes les positions de la vie, de développer son intelligence et de former son caractère, son cœur et son âme, nous avons à voir jusqu'où il faut aller dans chaque branche d'enseignement et comment on doit l'enseigner pour atteindre ce triple but.

Nous nous garderons toutefois d'examiner en détail toutes les matières de l'instruction primaire ; ce serait nous éloigner de notre sujet. Nous devons nous borner à les considérer exclusivement, sous le rapport de la place à leur donner dans le plan d'études, et des conséquences qui en découlent pour l'organisation de l'enseignement dans les écoles.

En tête du programme figure, avec raison, l'instruction morale et religieuse ; car, s'il est un enseignement dans lequel se manifeste le triple caractère qui distingue l'instruction primaire, c'est assurément celui-ci. Il n'a pas seulement pour objet d'apprendre à l'enfant la religion qu'il devra pratiquer toute sa vie, c'est le fondement et en quelque sorte le résumé de son éducation morale, comme c'est aussi le premier enseignement par lequel on fait appel à sa raison naissante.

L'instruction religieuse, il est vrai, en ce qui concerne l'exposé des dogmes de la religion, n'est pas dans les attributions de l'instituteur, elle appartient essentiellement au prêtre. Il est impossible cependant que les instituteurs y

restent étrangers, ne serait-ce que par cette seule raison que, sans leur concours, cette instruction serait nécessairement insuffisante : le plus souvent même elle resterait à l'état d'ébauche. On sait, en effet, que, dans la plupart des campagnes, les enfants ne vont guère au catéchisme du curé que dans l'année de la première communion et dans celle qui précède, et encore n'y vont-ils qu'une fois par semaine pendant six ou huit mois, et tout au plus deux fois dans les trois ou quatre derniers. On sait aussi que presque généralement ils font leur première communion avant leur deuxième année, et qu'après cette époque ils ne mettent presque jamais le pied au catéchisme.

Or, qu'est-ce qu'un enfant peut avoir appris de sa religion en si peu de temps, et que peut-il en savoir à cet âge ? Son instruction serait donc superficielle et incomplète, si l'enseignement de l'école ne s'ajoutait à celui de l'église pour l'entendre ou du moins pour le graver dans l'esprit. Tel est le fondement de la part qui revient à l'instituteur dans l'enseignement religieux de ses élèves et qui en fait, sous ce rapport, l'auxiliaire indispensable du curé.

L'enseignement de la religion dans l'école comprend trois parties distinctes : l'étude des prières, celle du catéchisme et l'histoire sainte. Je ne parle pas, on le comprend, du rôle de l'instituteur par rapport aux exercices de piété des élèves, et de son action continuelle pour développer les sentiments religieux et former en eux le sens moral. Ceci concerne plus spécialement la discipline et la direction morale de l'école, l'influence du maître sur ses élèves, et son attention à saisir toutes les occasions d'agir sur leur esprit et sur leur cœur. Je dois m'en tenir ici à ce qui est affaire d'enseignement : les prières, le catéchisme et l'histoire sainte.

Dès les premiers jours de l'arrivée de l'enfant à l'école, il faut lui apprendre les prières. Il est malheureusement connu qu'à cet âge aujourd'hui les enfants les ont rarement apprises dans la famille ; il faut donc suppléer à la négligence des parents : premier devoir imposé à l'école et dont elle serait déchargée par un peu moins d'indifférence de la part de ceux-ci. Mais comment l'instituteur s'acquittera-t-il de ce soin ? S'arrachera-t-il à des leçons qui réclament impérieusement les ressources de son intelligence pour employer son temps à enseigner mot à mot leurs prières à de jeunes enfants qui, ne sachant pas encore lire, ne peuvent pas les étudier dans un livre ? Ce n'est pas possible, et cependant il n'y a pas d'autre manière de les leur apprendre. Il y a donc nécessité pour le maître de se faire suppléer d'une manière quelconque dans cette partie de son enseignement.

Notre premier pas dans cet examen nous amène donc à constater l'importance de l'organisation de l'enseignement et la nécessité de nous fixer sur le choix d'un mode et de procédés propres à satisfaire aux besoins de l'instruction et de l'éducation. Pour enseigner aux enfants dans le peu d'années qu'ils passent à l'école tout ce que nous avons à leur apprendre, il faut utiliser tous les instants. En même temps, pour maintenir la discipline dans la classe, il faut occuper tous les élèves. L'étude des prières, pour les plus jeunes qu'on ne peut faire pâlir toute la journée sur un syllabaire, nous offre un premier moyen de les occuper en variant l'emploi de leur temps. Mais le maître ne saurait sans inconvénient se livrer à cette tâche : de là, comme nous venons de le dire, nécessité de s'y faire remplacer ; de là aussi l'obligation, que nous allons rencontrer à chaque pas, de pourvoir à toutes les exigences d'un enseignement bien compris.

Le catéchisme qui contient l'exposé des vérités que l'enfant devra croire et des devoirs qu'il devra pratiquer, appartient plus spécialement au prêtre qui est chargé de l'expliquer. A l'instituteur revient le soin de le faire réciter et de veiller à ce qu'il soit bien appris. Cependant, tout en gardant la réserve indispensable dans une pareille matière, le